

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

APHILION Q² - "EQUITIES", COMPARTIMENT DU APHILION Q² SICAV

ISIN: BE0058285850

SICAV AUTOGEREÉ

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Les actifs du compartiment « Aphilion Q² Equities » sont principalement placés en actions ou en titres comparables de pays membres de l'OCDE, principalement d'Europe Occidentale, des États-Unis et du Japon. Le compartiment vise à investir plus de 95% dans les marchés boursiers, mais tient toujours un pourcentage de liquidités, pour permettre une gestion de portefeuille souple.

Les actifs sont placés de manière à en tirer des plus-values à moyen terme. La philosophie de base de cette gestion est la recherche d'actions et de secteurs qui se sont valorisés à un niveau intéressant, qui peuvent générer une performance meilleure que la performance moyenne, et peuvent garantir de

manière optimale une appréciation des investissements à moyen terme.

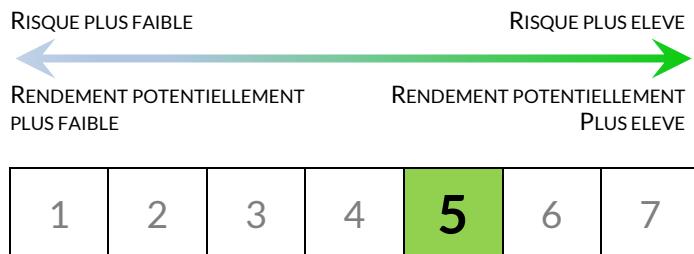
L'indice de référence est le MSCI World Index en Euro.

Tout investisseur peut demander à tout moment le remboursement de ses parts. Les ordres sont effectués une fois par semaine à la valeur nette d'inventaire, calculée hebdomadairement le jeudi.

Les revenus perçus par le fonds (dividendes) sont totalement réinvestis (part de capitalisation)

Recommandation: ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport endéans 10 ans.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Ces chiffres estiment la performance éventuelle et le risque de la perte de tout ou partie de votre capital. Généralement, la perspective de gains plus élevés signifie également une prise de risque plus importante.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur, ne constituent pas toujours une indication fiable du profil de risque futur. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement demeure inchangée. Le classement du fonds est susceptible d'évoluer dans le temps.

La plus basse catégorie n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Le fonds est classé dans la catégorie 5 parce que des investissements en actions sont soumis aux fluctuations importantes, dépendantes de la situation politique et économique mondiale. Vous risquez, en cas de chute boursière, de récupérer un montant inférieur à celui que vous avez investi.

Risque(s) important(s) pour le fonds non pris en compte dans cet indicateur:

Des facteurs spécifiques à une entreprise ou un secteur économique peuvent aussi entraîner des fluctuations. Les marchés boursiers mondiaux sont très liés, de sorte que, même dans un portefeuille largement diversifié, les fluctuations de la VNI peuvent être importantes.

Une partie importante de l'actif est évaluée en monnaie étrangère (principalement USD, JPY et GBP), ce qui crée un risque de change ; la valeur des investissements en EUR pourrait être impactée par des variations des cours de change.

Ce fonds est soumis à un risque opérationnel lié aux ressources humaines et techniques. Ce risque est atténué par la grande fiabilité des systèmes informatiques et par une équipe de gestion compétente et expérimentée, qui peut prendre en charge tous les aspects de la gestion de l'autre.

STRUCTURE DE FRAIS

Les frais acquittés par vos soins, servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution de ses parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle de l'investissement.

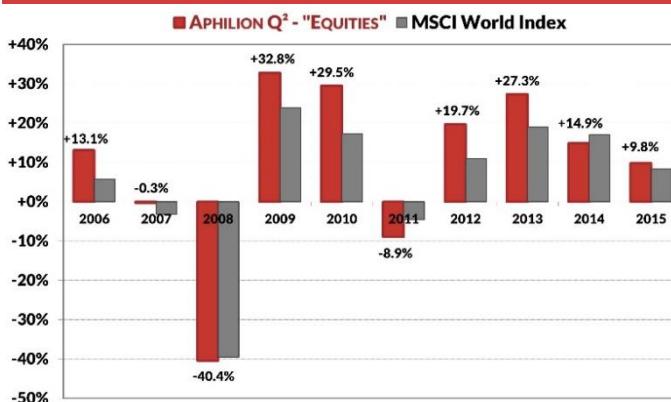
FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE: LE POURCENTAGE INDIQUE EST LE <u>MAXIMUM</u> POUVANT ETRE PRELEVE SUR VOTRE CAPITAL AVANT QUE CELUI-CI NE SOIT INVESTI.	2.5%
FRAIS DE SORTIE: LE POURCENTAGE INDIQUE EST LE <u>MAXIMUM</u> POUVANT ETRE PRELEVE SUR VOTRE CAPITAL AVANT QUE LE REVENU DE VOTRE INVESTISSEMENT NE VOUS SOIT DISTRIBUE.	0%
CHANGEMENT DE COMPARTIMENT :	0%
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS:	1.89%
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
COMMISSION DE PERFORMANCE:	20% DE LA PERFORMANCE TOTALE DU FONDS MOINS LE RENDEMENT DE REFERENCE, A SAVOIR LE TAUX D'INTERET BELGE OLO SUR 10 ANS + 3 % (AVEC HIGH-WATERMARK). L'ANNEE DERNIERE CE FUT 0%.

Les frais d'entrée et de sortie sont des *maximums*. Dans certains cas, vous paierez moins. Vous pouvez obtenir de votre conseiller ou de votre distributeur financier le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Les frais courants se rapportent aux frais d'une année entière et ont été calculés au 31.03.2016. Ce montant peut varier d'un exercice à l'autre. Ce montant exclut les commissions de performance ainsi que le coût des opérations de portefeuille sauf en cas de frais d'entrée et de sortie que le fonds aurait à payer pour achat ou vente de parts d'un autre fonds.

Vous pouvez retrouver des informations plus détaillées sur les coûts, entre autres sur les commissions de performance et leur mode de calcul, dans le prospectus sur www.aphilion.com

PERFORMANCES PASSEES



Ces performances sont basées sur des données historiques qui n'offrent aucune garantie pour le futur et n'engagent en rien les gestionnaires du fonds.

Ils tiennent comptes de tous les coûts mentionnés ci-dessus, sauf les frais d'entrée.

Le fonds a été lancé en décembre 2001.

Les performances sont calculées en euros.

INFORMATIONS PRATIQUES

La banque dépositaire de ce fonds est BNP Paribas Fortis – Fortis Banque S.A. Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur Aphilion Q², notamment le prospectus et les rapports annuels et semestriels (NL & FR), gratuitement via www.aphilion.com ou auprès de CACEIS Belgium, qui assure le service financier, Avenue du port 86C b.320 – 1000 Bruxelles. Vous pouvez consulter la valeur nette d'inventaire (VNI) la plus récente via le site web de BEAMA (<http://www.beama.be>) ou via www.aphilion.com. Ce fonds est soumis aux dispositions fiscales belges, ce qui peut avoir une incidence sur votre situation fiscale personnelle. Votre traitement fiscal dépendra de votre situation individuelle et peut changer dans le futur. Veuillez consulter un conseiller pour de plus amples informations. La responsabilité de la SICAV ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du fonds.

Ces informations clés concernent « Equities », un compartiment de Aphilion Q², une sicav de droit belge qui est conforme à la directive OPCVM 2009/65/CE (« UCITS IV »). Le prospectus et les rapports périodiques sont établis par sicav. Chaque compartiment d'Aphilion Q² devrait être considéré comme une entité distincte. Vos droits en tant d'investisseur se limitent à l'actif du compartiment dans que vous êtes investi. Les obligations d'un compartiment spécifique ne sont couvertes que par les actifs de ce compartiment spécifique.

Un investisseur a le droit de changer ses unités de ce compartiment, dans des unités d'un autre compartiment. Pour plus d'informations, consultez le prospectus, point 4 des renseignements relatifs à ce compartiment.

Le fonds est autorisé en Belgique et réglementé par l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1 juillet 2016.